

SALLE POLYVALENTE JEAN MOULIN

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION SALLE POLYVALENTE JEAN MOULIN À BORT-LES-ORGUES

CAPACITÉ

La salle peut accueillir 400 personnes au maximum.

TARIFS

(habitants de la Commune de BORT LES ORGUES)

<input type="checkbox"/> Forfait journée :	<input type="checkbox"/> sans cuisine	80 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	120 Euros
<input type="checkbox"/> Forfait Week-end : (du vendredi après-midi au lundi matin)	<input type="checkbox"/> sans cuisine	250 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	300 Euros
Caution :		400 Euros

TARIFS

(personnes ne résidant pas sur la Commune de BORT LES ORGUES)

<input type="checkbox"/> Forfait journée :	<input type="checkbox"/> sans cuisine	104 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	156 Euros
<input type="checkbox"/> Forfait Week-end : (du vendredi après-midi au lundi matin)	<input type="checkbox"/> sans cuisine	325 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	390 Euros
Caution :		400 Euros

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée sera effectué à la remise des clés de la salle et un second état des lieux sera effectué à la restitution des locaux.

ASSURANCES

À la signature du contrat de location de la salle, le locataire signataire doit OBLIGATOIREMENT fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs. En l'absence d'attestation d'assurance, le contrat de location ne pourra être signé.

MODALITÉS DE PAIEMENT

À la signature du contrat de location de la salle, le locataire signataire doit régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Un chèque caution de 400 euros est demandé, il sera encaissé en cas de dégradation de la salle, du matériel, du mobilier et selon l'état de propreté de la salle.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE

Après utilisation de la salle, le locataire s'engage à :

- éteindre les lumières,
- couper le chauffage,
- fermer les robinets d'eau,
- fermer les portes à clé,
- utiliser les Points d'Apport Volontaire pour les déchets recyclables (verres, papiers et corps creux),
- vider les sacs poubelles dans les containers extérieurs,
- **laisser les locaux dans un parfait état de propreté.**

NETTOYAGE DE LA SALLE

Le locataire s'engage à restituer le matériel, le mobilier et les locaux (intérieur et extérieur) dans un **parfait état de propreté**. Si tel n'était pas le cas, le chèque caution sera encaissé. Merci de bien vouloir tenir compte des dispositions suivantes:

* LA SALLE ET LE HALL D'ENTREE :

Les sols doivent être balayés et lavés, les décorations doivent être enlevées.

* LA CUISINE :

Le frigo, la plaque cuisson, le micro-onde, le chariot, le lave-vaisselle, la cafetière et les plans de travail doivent être lavés.

La vaisselle doit être lavée et rangée dans l'armoire métallique fermant à clé.

* LES SANITAIRES :

Les WC, les lavabos et le sol doivent être lavés.

* LE MOBILIER :

Les chaises doivent être rangées par 10 dans le local technique.

Les tables doivent être rangées sur les chariots dans le local technique.

Tout objet endommagé ou cassé doit être signalé à l'état des lieux

ÉQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION DANS LA SALLE JEAN MOULIN

• SALLE

D'une surface de 400 m².

• HALL D'ACCUEIL

Avec une banque et des porte-manteaux.

• SANITAIRES

1 sanitaire homme et 1dame, dont un sanitaire pour personne à mobilité réduite.

• LOCAL TECHNIQUE

Avec 30 tables et 200 chaises, podium avec produits d'entretien.

• MOBILIER

200 chaises,
30 tables.

• TRIBUNE TÉLESCOPIQUE

(166 Places assises)

Le montage de la tribune est effectué par les services techniques de la Commune.

• PODIUM

(surface de 80 M² avec 3 hauteurs possibles)

Le montage du podium est effectué par les services techniques de la Commune.

• SONO

Le montage de la sono est effectué par les services techniques de la Commune.

• BAR

Avec évier, armoire réfrigérée, table de travail inox et machine à glaçons.

• CUISINE ÉQUIPÉE

- 1 évier,
- 1 lave vaisselle avec bacs,
- 1 fourneau 4 feux,
- 1 four 4 feux,
- 1 four de remise à température,
- 1 armoire chauffante,
- 1 armoire à couteaux avec couteaux,
- 1 armoire métallique contenant la vaisselle pour 140 personnes,
- 1 armoire métallique contenant la vaisselle pour 60 personnes,
- 1 micro-onde,
- 1 cafetière électrique,
- 1 percolateur,
- 2 poubelles

• SALLE DE PREPARATION

- 2 armoires réfrigérées avec grilles,
- 1 congélateur,

- 3 chariots roulants,
- 2 étagères avec matériels de tables.

• 1 ARMOIRE VAISSELLE

(pour 60 Personnes)

- 60 assiettes plates blanches 27 CM, modèle Europa,
- 60 assiettes plates blanches 20 CM, modèle Europa,
- 60 couteaux de tables,
- 60 cuillères à café,
- 60 cuillères de table,
- 60 verres à eau,
- 60 verres à vin,
- 60 flûtes à champagne,
- 60 tasses et soucoupes à café.

• 1 ARMOIRE VAISSELLE

(pour 140 Personnes)

- 140 assiettes plates blanches 27 CM, modèle Europa,
- 140 assiettes plates blanches 20 CM, modèle Europa,
- 140 couteaux de tables,
- 140 cuillères à café,
- 140 cuillères de table,
- 140 verres à eau,
- 140 verres à vin,
- 140 flûtes à champagne,
- 140 tasses et soucoupes à café.

• 2 ÉTAGÈRES À MATÉRIEL

- 30 carafes à eau,
- 30 carafes à vin,
- 30 panières à pain en Osier,
- 20 panières à pain en inox,
- 07 saladiers en plastique,
- 30 plats ovales,
- 30 plats ronds,
- 10 légumiers,
- 02 bacs polycarbonates GN ½ H150 mm.

ARTICLE 7: NETTOYAGE DE SALLE

Le locataire s'engage à restituer le matériel, le mobilier et les locaux (intérieur et extérieur) dans un **parfait état de propreté**. Si tel n'était pas le cas, le chèque caution sera encaissé. Merci de bien vouloir tenir compte des dispositions suivantes:

*** LA SALLE:**

Les sols doivent être balayés et lavés, les décorations doivent être enlevées.

*** LA CUISINE:**

Le frigo, la plaque cuisson, le micro-ondes, le chariot, le lave-vaisselle, la cafetière et les plans de travail et les sols doivent être lavés.

La vaisselle doit être lavée, rangée dans l'armoire métallique et fermée à clé.

*** LES SANITAIRES:**

Les WC, les lavabos et le sol doivent être lavés.

*** LE MOBILIER:**

Les chaises doivent être rangées par 10 dans le local technique.

Les tables doivent être rangées sur les chariots dans le local technique.

Tout objet endommagé ou cassé doit être signalé à l'état des lieux

Fait à BORT-LES-ORGUES le :

Nom et signature du représentant de la Commune de BORT,

Nom et signature du loueur,



ÉTAT DES LIEUX SALLE POLYVALENTE JEAN MOULIN À BORT-LES-ORGUES

Nom de l'organisateur de la manifestation :

Date de la manifestation :

Type de manifestation :

		Avant Location			Après Location		
		Bon	Moyen	Mauvais	Bon	Moyen	Mauvais
SALLE	Nettoyage						
	Entrée (décorations)						
MATÉRIEL	Rangement						
	Nettoyage						
CUISINE	Nettoyage du matériel						
	Nettoyage du mobilier						
	Nettoyage du sol						
BAR	Nettoyage						
	Poubelles						
SANITAIRES	Nettoyage						
	Sol						
	Poubelles						
EXTERIEUR	Périmètre de la salle						
	Décoration / fléchages						
	Autres						
DÉGRADATIONS ÉVENTUELLES :							

Signature de la personne effectuant l'état des lieux:	
Avant location:	Après location:

Signature de la personne organisant la manifestation:	
Avant location:	Après location: